

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE
2026



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2026_134

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA CRECHE "LA CLE DE SOL" - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2025

L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 10 septembre 2026, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à Chatou, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Vincent GRZECZKOWICZ, Laurent MALOCHET, Virginie MINART-GIVERNE, Pierre ARRIVETZ, Véronique FABIEN-SOULE, Arménio SANTOS, Christelle HANNEBELLE, Guilhem PEAUCELLE, Laurence GNEMMI, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Bertrand BRUNET, Marc SAULNIER, Laure PETRELLUZZI, Véronique LIGNIER, Laurent LEFEVRE, Laurent GENINI, Fabien BARSUKOW, Marcel PEDRO, Njoud PAYEN, Arnaud BEAUVOIR, Romain BRUDER, Elodie MEHAULT, Marine RIGATTI, Quentin BERNARD, Aude HENNEQUIN, Paul MARSAL, Matthieu LECROSNIER, Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Inès de MARCILLAC à Eric DUMOULIN, Cécile DELAUNAY à Vincent GRZECZKOWICZ, Aurélie PIOT à Michèle GRELLIER

Secrétaire :

Romain BRUDER

Les 36 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

Conformément à la convention de délégation de service public relative à la gestion de la crèche « La Clé de sol » et conformément à l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, la société People and Baby est tenue de remettre chaque année un rapport d'activité.

Ce rapport doit comporter les comptes retraçant l'ensemble des opérations effectuées dans le cadre de l'exécution de la délégation de service public, ainsi qu'une évaluation qualitative du service rendu à l'autorité délégante.

Dans le cadre d'une délégation de service public, ce document constitue un outil essentiel permettant à l'autorité concédante de contrôler les conditions de mise en œuvre du service.

Dès sa transmission, le rapport prévu à l'article L.3131-5 est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante, qui en prend acte.

I - Rappel des caractéristiques générales de la délégation de service public :

L'entreprise People and baby est, depuis le 1er juillet 2017, en charge de la gestion de la crèche « La Clé de Sol », située 5 rue des Beaunes à Chatou.

Le choix du concessionnaire a été approuvé, en dernier lieu, par délibération du Conseil municipal n°DEL_2025_120 en date du 19 juin 2025, dans le cadre du contrat de concession passé pour 4 ans à compter du 1^{er} août 2025, avec People and Baby.

Dotée d'une capacité de 20 berceaux, la structure « La Clé de Sol » dispose d'un office satellite ainsi que d'une lingerie/buanderie. Elle accueille actuellement :

- Les enfants des familles catoviennes âgés de 10 semaines à l'entrée en maternelle dans une limite minimum de 14 places ;
- Les enfants âgés de 10 semaines à l'entrée en maternelle des salariés des entreprises privées ou publiques domiciliées sur le territoire de la Commune et/ou des entreprises publiques ou privées domiciliés hors du territoire de Chatou dont les parents sont résidents à Chatou dans une limite maximum de 6 places.

La structure est ouverte de 8h à 19h du lundi au vendredi.

Dans le cadre de cette délégation la société PEOPLE AND BABY assure notamment les prestations suivantes :

- la gestion du personnel dans son ensemble (recrutement, gestion des plannings, congés, formations...) ;
- la rémunération du personnel ;
- l'accueil des familles (informations sur la crèche, orientation) ;
- l'accueil des enfants ;
- l'élaboration et le suivi du projet pédagogique ;
- la facturation et l'encaissement des participations familiales ;
- l'encaissement des cotisations des entreprises, des subventions de la CAF au titre de la PSU ; la fourniture de repas adaptés aux enfants ;
- le contrôle diététique des repas et la réalisation à ses frais des contrôles microbiologiques prévus par la réglementation ;
- le contrôle de l'hygiène et l'application de la méthode « H.A.C.C.P. » ;
- l'entretien et le nettoyage des locaux y compris les extérieurs (espaces verts)

respectant l'hygiène nécessaire à l'accueil d'enfants de moins de 4 ans ;

- l'organisation de réunions d'information destinées aux familles ;
- l'élaboration d'un projet d'établissement et d'un règlement intérieur conformes aux préconisations de la Ville ;
- la mise en place d'outils de communication ;
- l'entretien et la maintenance du bâti, matériel et mobilier mis à disposition ;
- l'acquisition et l'entretien du matériel informatique et de communication nécessaire ;
- l'acquisition et l'entretien du petit matériel nécessaire à l'exploitation ;
- l'achat de services nécessaires à l'exploitation (communication, assurance, documentation...) ;
- l'ensemble des installations de nature mobilière et/ou immobilière affectées à l'exploitation de ce service (dont le « jardin de la crèche »), dans les conditions ci-après définies, en ce compris :
 - les installations et ouvrages existants ;
 - les renouvellements d'équipements qui pourront être effectués en cours de jouissance du délégataire.
- La Commune conserve pour sa part les missions suivantes :
- l'achat du mobilier et des équipements nécessaires à la gestion ;
- l'attribution des places.

La restauration est effectuée en liaison froide par l'Unité Centrale de Production de la ville de Chatou dans les normes de la loi EGALIM et GERCM.

II - La structure

1/ Cet établissement est ouvert de 8h00 à 19h00.

Sur 2025 :

- Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 231 jours d'ouverture contre 235 en 2024
- 3 journées pédagogiques au lieu de 2 (9 juin, 25 août, 10 novembre)
- 2 périodes de fermetures obligatoires (du 04/08 au 22/08 et du 24/12/24 au 02/01/25)
- A noter : au regard de problématiques de personnel, les horaires de la crèche ont dû être à de nombreuses reprises modulés à la baisse.

2/ Suivi et accompagnement de la crèche :

- Par la responsable opérationnelle de secteur Visites, points hebdomadaires réunions, audit RH et sanitaire ;

- Par la responsable formation (accompagnements sur site en lien avec les objectifs, journées pédagogiques, formations ateliers, formations individuelles).

III – Le projet d'établissement et pédagogique

Le projet éducatif et pédagogique a évolué au regard de la Charte de qualité d'accueil du jeune enfant.

Celui-ci évoque ainsi en préambule les axes :

- *d'épanouissement et de respect du rythme et de l'individualité de l'enfant*
- *d'éveil des sens*
- *de s'ouvrir au monde et de communiquer*

Le positionnement et les pratiques des professionnelles mises en avant insistent sur l'observation, l'écoute, la prise en compte du besoin et de l'individualité de l'enfant.

IV - La communication

Auprès des familles :

- Un support électronique est mis à disposition des familles pour toute information ou actualité concernant la crèche : Crèche Connect ;
- Des temps de rencontre et d'information (réunion de rentrée, Conseils de vie social, cafés parents) ont lieu régulièrement dans l'année ;
- Des supports fiches ou journaux d'actualité sur la vie de la crèche ;
- Des temps festifs ;
- Nouveauté : des webinars sur l'actualité de la crèche.

Ces modes de communication multi-canaux paraissent plus adaptés aux modes de fonctionnement actuels des usagers.

Auprès de la Ville :

- Des reportings réguliers ;
- Des rapports mensuels et annuels ;
- Des informations via e-mails ou appels en cas de situation particulières ;
- Un mini site dédié reprenant les informations des rapports mensuels et annuels.

En juillet 2025, a eu lieu une visite de contrôle de la crèche de la clé de sol organisée par les services dédiés du département des Yvelines en présence de la directrice du pôle enfance famille éducation solidarités de Chatou.

2 points annuels ont également été demandés par la Mairie en présence de l'Adjointe au Maire en charge de la petite enfance et de la directrice du pôle enfance famille éducation solidarités

V - Les ressources humaines

L'équipe de base est censée être constituée de 9 personnes à temps plein, avec Une directrice EJE, une EJE, de deux auxiliaires de puériculture, de quatre agents de puériculture et d'un agent de service, tous en CDI.

A cela s'ajoutent 10h de vacances mensuelles d'une psychologue et 10 h de vacances mensuelles d'une RSAI (réfèrent sanitaire).

Ce taux d'équipe important pour une crèche de 20 enfants correspond à ce qui avait été engagé dans le cahier des charges initial. Or, si l'équipe de direction reste stable, mais l'équipe auprès des enfants est incomplète avec 2 postes à recruter

En 2025, l'on constate une augmentation de l'absentéisme : 14,33 % contre 12.34 en 2024, 9.98% en 2023 soient 279 jours d'absences cumulées dont 244 d'arrêt maladie et 29 jours pour AT.

Cette situation, cumulée aux difficultés de recruter des remplaçants ou intérimaires a nécessité de façon récurrente une revisite des horaires et possibilité d'accueil.

Un turn over de 1,13 % est indiqué avec sur l'année 7 nouveaux agents et 5 agents sortants.

Formation des équipes

L'item formation et accompagnement des équipes est nettement plus détaillé et densifié sur 2025 avec une organisation plus lisible et des plans de formation plus systématisés notamment à l'arrivée des agents et au long court.

Sa déclinaison est en accord avec la charte qualité d'accueil nationale petite enfance.

VI - 2025 en chiffres

1/ Volume d'activité :

- Baisse du nombre d'enfants accueillis sur 1 an avec 34 enfants en 2025 (pour 38 enfants en 2024, 39 en 2023, 45 enfants accueillis en 2022 et 44 en 2021) : les difficultés de recrutement ont nécessité un ajustement ;
- Baisse réelle des heures d'accueil effectifs avec 27 477 heures d'accueil effectives (31 945 en 2024, 36 419 heures en 2023, 36 514 heures en 2022, 34 784 en 2021) ;
- Baisse réelle des heures facturées avec 31 020 heures (34 365 en 2024, 38 428 heures en 2023, 38 816 heures en 2022, 38 184 en 2021).

Le sujet de carence de personnel a eu un réel impact à la baisse sur l'activité globale.

2/ Taux de facturation

Nouveau recul du taux d'occupation facturé en 2025 avec 61 % soit (67.3 % en 2024, 75.3 % en 2023).

3/ Eléments financiers

La Clé de sol ressort déficitaire en 2025 de 30 114 euros (baisses charges achats courants car moins d'enfants mais augmentation charges RH - intérim- et frais de gestion - redevance, entretien, réparation, ..) .

Ce déficit s'explique par une hausse des charges (+6,04 %) et par une baisse des recettes (-14,32 %) avec baisse des recettes CAF et familles .

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité établi au titre de l'année 2025 par le concessionnaire People and Baby pour la gestion de la Crèche La Clé de Sol.

DELIBERATION

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2025 approuvant la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la crèche « La Clé de Sol »,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 15 septembre 2026,

Vu l'information transmise aux membres de la Commission Petite Enfance – Inclusion – Handicap – Santé,

Considérant le rapport technique et financier présenté par la société People and baby pour l'année 2025,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **de prendre acte** du rapport annuel d'activité, pour l'année 2025, établi par la société People and baby dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation de la crèche « La Clé de Sol ».

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.